

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 26 mars 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 26 mars 2013 à 18 heures 15, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames HOMMERIN Eliane - SUM Michèle.

Messieurs LOUBERT Michel - MIDAVAINÉ Jean-Marc - DUFOUR Ambroise - MALAQUIN Alain - DUROSIER Albert - HERBIN Gérard - DUMONT Jean-Philippe.

Absents excusés :

Madame MOURJAN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur LOUBERT Michel.

Madame BIHANIC Thérèse-Marie.

Monsieur BARDIAUX Jean-Michel a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Ambroise.

Messieurs ROUSSEL Régis - DAMS Gonzague et SILVAIN Vincent.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur Jean-Philippe DUMONT est désigné Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 16 février 2013. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 23 mai 2008.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 14 mars 2013. Dans celui-ci, Monsieur le Sous-Préfet transmet ses plus vifs remerciements au Maire et aux agents placés sous sa responsabilité, pour le dévouement, la réactivité et le sens des responsabilités, dont ils ont fait preuve durant la gestion de l'épisode climatique exceptionnel.

1. Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose les objectifs et les dispositions principales de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires dont le cadre réglementaire est précisé dans le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

Il rappelle les nombreux contacts et réunions avec les services de l'Etat, les élus locaux et nationaux, le Directeur de l'école, les enseignants, les parents d'élèves et le DDEN.

Cependant la concertation organisée à l'initiative de Monsieur le Maire avec les enseignants, les parents d'élèves et les élus, n'a pas permis de trouver un consensus qui puisse répondre, au mieux, à l'attente de l'ensemble des acteurs impliqués mais surtout et d'abord à l'intérêt de l'élève et à une amélioration de la réussite scolaire. En effet, les inquiétudes et les interrogations de chacun étaient nombreuses :

- Réduire le temps d'enseignement pour l'enfant n'en allège pas pour autant son temps de présence dans les structures d'accueil. La matinée du mercredi allonge la semaine.
- Bâtir un projet éducatif de qualité, en si peu de temps, est difficile pour une petite commune dont les associations ne sont pas suffisamment structurées pour apporter un partenariat.
- Comme beaucoup de communes rurales, nous aurons à faire face à un manque de locaux pour accueillir simultanément les enfants pour des activités périscolaires.

- Le recrutement de personnel qualifié sur de faibles amplitudes de travail pendant les périodes scolaires n'est pas simple et représente une dépense de fonctionnement non négligeable étant donné les normes d'encadrement auxquelles il faudra répondre.
- L'impact de la réforme sur les finances communales est important (chauffage, électricité, nettoyage des bâtiments, personnel, transport...) et aucune contrepartie pérenne n'est assurée.

Prendre le temps de la réflexion pour étudier la meilleure façon de mettre en place une réforme au bénéfice de l'enfant semble nécessaire face à tant d'incertitudes.

Monsieur le Maire regrette le manque de concertation entre les représentants de l'Education Nationale et les élus en amont de la parution du décret.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas mettre en application la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

2. Subvention DETR – Adoption du plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation, mises aux normes sécurité et accessibilité de la salle des sports

Le dossier concernant les travaux de la salle de sports progresse.

Il y a lieu de compléter la délibération n°2012/02/028 dans laquelle le Conseil Municipal, après s'être engagé à réaliser les travaux de réhabilitation, mises aux normes sécurité et accessibilité de la salle de sports, demandait à bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux.

Le plan de financement prévisionnel doit être validé par le conseil municipal.

Le montant global du projet HT est de 1 091 607 €.

Il se décompose comme suit :

Dépenses :

- Maîtrise d'œuvre : 88 060 €
- Missions CT-SPS-DIAG : 11 955 €
- Travaux : 991 592 €

Recettes :

- DETR : 327 482 € (soit 30% de 1 091 607 €)
- FDSSES : 200 000 € (soit 40% de 500 000 €)
- Autofinancement : 564 125 €

Adopté à l'unanimité.

Vu pour être affiché le vendredi 29 mars 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 29 mars 2013

Le Maire,

Michel LOUBERT